



## SÉGUR DE LA SANTÉ

### LES 1<sup>ERS</sup> EUROS VERSÉS EN SEPTEMBRE

La CFDT santé-sociaux a signé l'avenant n°1 à l'accord Ségur qui prévoit une anticipation du versement de la première mesure salariale par décret.

Les 90 € net, soit 24 points d'indice, seront versés au plus tard en octobre 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La 2<sup>e</sup> mesure : 93 € net, soit 25 points d'indice, reste inchangée et sera versée à partir de mars 2021.

Cette anticipation du versement a été obtenue suite aux 2 comités de suivi de l'accord Ségur pendant l'été avec l'ensemble des signataires.

SÉGUR DE LA SANTÉ

FPH  
SEPTEMBRE 2020



Si vous souhaitez connaître la date d'application dans votre établissement, rapprochez-vous de l'équipe CFDT santé-sociaux.

L'avenant précise les effets pour les agent.es devant partir à la retraite.

Chaque point d'indice obtenu au titre du nouveau complément (24 points à partir de septembre 2020 jusqu'en février 2021 puis, à partir de mars 2021, 49 points) sera pris en compte sans condition de durée soit en totalité dès le 1<sup>er</sup> versement.

Tout.e agent.e présent.e au 1<sup>er</sup> septembre 2020 bénéficiera d'un supplément de sa pension lié aux points d'indice obtenus.

Pour les contractuel.les, la prise en compte se fera selon le droit commun.

**Pour la CFDT santé-sociaux c'est un premier pas, il reste encore beaucoup de mesures à négocier. Les personnels sociaux et médico-sociaux doivent aussi bénéficier de ces avancées, la CFDT santé-sociaux y travaille et ne lâchera rien.**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
ET/OU D'ADHÉSION :

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE  
ÉTABLISSEMENT :



[CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR](http://CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR)